

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1 EST, RUE DE CASTELNAU, BP 101
REZ-DE-CHAUSSÉE, ACCÈS OUEST (ENTRÉE 101)
MONTRÉAL (QC) H2R 1P1
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 juin 2026

M^e Johanne Skelling, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, CP 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4337-2026.

Enbridge Gaz Québec (EGQ) – Investissement rue Bourgeau Nord à Gatineau
(remplacement de conduite et de branchements en polyéthylène de type Aldyl A).

***Demande de remboursement de frais du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer la demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* au présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le Regroupement.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** des représentations du RTIEÉ, de même que le **caractère sobre et raisonnable des frais demandés**, lesquels ont été nécessaires à notre participation.

Dans les dossiers qui, comme le présent, ne comportent pas d'interventions formelles, la Régie de l'énergie possède toujours la discrétion d'accorder des frais. Nous l'invitons respectueusement à exercer une telle discrétion en la présente.

Nous croyons humblement avoir fourni une plus-value à la Régie par nos recherches qui se trouvent reflétées dans nos [Commentaires C-RTIEÉ-0002](#). EGQ énonçait en effet que l'enjeu de la dégradation de l'intégrité des conduites en Adlyl-A de DuPont dépasse le seul cadre de la rue Bourgeau Nord à Gatineau, mais a) s'étend à un plus grand nombre de conduites du réseau d'EGQ et b) constitue aussi un problème généralisé chez les distributeurs gaziers d'Amérique du Nord.

Nous avons donc documenté davantage cette question, dans nos commentaires.

Nous y avons conclu que la question du choix entre les trois options réparatrices s'est manifestement posée chez d'autres distributeurs gaziers et continuera aussi de se poser pour d'autres parties du réseau d'EGQ, ces trois options étant :

- 1- décommissionner mais maintenir la conduite existante en en ajoutant une nouvelle dans un autre corridor,
- 2- remplacer la conduite existante dans son corridor ou
- 3- renforcer la conduite existante par un revêtement intérieur.

De plus, des enjeux environnementaux se posent quant à chacune de ces options.

Nous avons donc, par nos commentaires :

- invité la Régie à requérir d'EGQ **un balisage des choix effectués par les autres distributeurs gaziers (ou recommandés par les associations gazières)**
- et également invité la Régie à requérir qu'EGQ dépose **l'inventaire de ses conduites Aldyl-A et son plan d'action à leur égard, conformément à ce qui est d'ailleurs requis des distributeurs états-uniens concernés par ce même problème.**

Nous avons aussi invité la Régie à s'assurer que les coûts comparatifs de chacune des options incluent tous les aspects pertinents.

En effet, nous avons souligné que les questions suivantes se posent :

- **Le maintien, hors service, en terre (éternellement ?) des conduites actuelles et la mise en terre, dans un autre corridor, de conduites de remplacement** (comme EGQ le propose ici) constitue-t-il l'action appropriée pour gérer tous les cas de conduites Aldyl-A d'EGQ ?
- Ou est-ce que **le retrait des conduites actuelles, avec leur remplacement dans le même corridor** serait préférable ?
- **La réparation de ces conduites, au moyen d'un revêtement intérieur**, constitue-t-elle une option (et avec quelle fréquence une telle réparation devrait-elle être répétée) ou doit-on la rejeter comme EGQ le recommande ? Si la documentation montre que cette option est possible, quel en serait le coût selon la même durée que celle envisagée au présent dossier ?
- Le maintien en terre (éternellement ?) de conduites Aldyl-A d'EGQ se fissurant, sans aucun suivi ultérieur de celles-ci, constitue-t-il un **enjeu environnemental (déversement de liquides plastiques et/ou de microplastiques notamment dans la nappe phréatique)** ? Y aurait-il donc, ultimement, un coût à inclure pour prévoir des **suivis environnementaux**, de la **remédiation environnementale**, le **remplissage des conduites décommissionnées par de la terre ou du sable** et, à terme, **le retrait final de terre de ces conduites** ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ? Nous sommes surpris par les [Réponses 1.1.3 et 1.1.4 d'EGQ à la Demande de renseignements no. 1 de la Régie, Pièce B-0009, EGQ-1, Doc.1](#), qui semblent nier le risque même d'un tel enjeu, éternellement. Cela devrait être mieux documenté et justifié.
- Si les conduites Aldyl-A sont retirées de terre, **le matériau est-il recyclable et produirait-il une valeur** ? Si oui, en a-t-on tenu compte dans l'analyse financière des options ?

Nous espérons humblement avoir été utiles au tribunal.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).